



Une clôture hors de sa limite

Par **Annick Marie**, le **27/02/2024** à **18:30**

J'ai acheté un terrain avec une clôture déjà existante en 1982.

Le voisin l'a aménagé à sa façon il y a 2 ans.

Je me suis récemment rendu compte lors d'un bornage chez d'autres voisins que la clôture était chez moi. Je dois vendre mon terrain. Comment puis-je récupérer cette partie de terrain?

Dois-je exiger qu'il abatte la clôture? Cela prend sur la largeur de mon terrain. Ou, y a-t-il d'autres solutions.

Il n'y a pas moyen de discuter calmement avec lui.

Par **Visiteur**, le **27/02/2024** à **20:04**

Bonjour,

Le terrain est-il borné ?

Si oui, et qu'il s'avère que la clôture est chez vous, elle vous appartient ! Et donc vous pouvez la démolir sans nouvelle discussion

Sinon, vous pouvez envoyer un courrier RAR pour le mettre en demeure de supprimer cette clôture ou de la décaler sur les limites légales du terrain.

Ensuite conciliateur puis tribunal.